



République Française
Département de Seine et Marne

Commune d'**OBSONVILLE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	5	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

Pouvoirs de : Mme Lucile BRIDET à Mme Hélène BRIDET, Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme COUSIN Herminia, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 16/04/2025
Et Publication ou notification du :
16/04/2025

D2025.04.11 – VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2025

Absence de quorum lors de la séance du 9 avril 2025

Madame le Maire précise que les coûts d'entretien et de fonctionnement de la salle Municipale ramenés à l'unité locative administrés/non administrés démontre un déséquilibre financier pour la Commune.

Vu l'état des réservations à fin juin et le nombre de réservations prévisionnelles pour 2025 ;

Vu les tarifs de la salle polyvalente pratiqués ne permettant pas un équilibre financier stable pour la Commune ;

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs en fonction :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vote les tarifs de la salle polyvalente comme suit :

- le prix de la location de la salle est fixé à ~~140~~ 190€ / 24h et 190€ / 48h et 240€ / 72h pour les administrés.
- le prix de la location de la salle est fixé à 320 € / 24h et 500€ / 48h et 650€ / 72h pour les extérieurs.
- un tarif préférentiel, car louant la salle régulièrement dans l'année, pour l'association de Monsieur MARTINAT 200€/24h, 420€/48h et 480€/72h
- le prix de la caution du ménage est de 300 €.
- le prix de la caution pour la salle est de 1 000€
- le prix de la location de la vaisselle est de 60 €

Tarifs votés à l'unanimité.

Présents : 5 – Procuration : 5 – Votants : 10 – Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 14/04/2025
Le Maire, Hélène BRIDET

